

Lyon. Ce fut aussi en sa présence que , le 20 mai 1355 , Guillaume de Landore, abbé de l'Île-Barbe , fit un pareil hommage. Après la mort de Raymond Sachetti, arrivée en 1358 , il fut appelé à lui succéder sur le siège épiscopal de Lyon, et peu de temps ensuite il fut nommé abbé de Saint-Just (1).

Le 1^{er} septembre 1359 il rendit, sur les plaintes unanimes des reclus de son diocèse, une ordonnance par laquelle il rétablit l'ancienne aumône de trois années de seigle par an et de dix deniers par semaine que leur faisait l'archevêché, aumône que son prédécesseur avait supprimée (2).

Depuis la bataille de Poitiers (19 septembre 1356) , le roi Jean était le prisonnier des Anglais, et le Dauphin (plus tard Charles V) tenait les rênes du gouvernement.

(1) L'abbé de Saint-Just était le troisième des neuf dignitaires du Chapitre de Saint-Jean ; il lisait l'Épître lorsque l'archevêque officiait : c'était l'archidiaque qui lisait l'Évangile. Act. capit. de 1337. S. — Il est à remarquer que ce n'est qu'à partir du 2 novembre 1361 que les actes capitulaires de l'Église de Lyon furent consignés sur des registres dont les premiers furent tenus par Alexandre Millet. Jusqu'alors ils avaient été écrits sur des feuilles volantes. Cette même année 1361, mourut Barthélemy de Civins, abbé d'Ainay, qui avait mis en ordre, en 1341, le précieux cartulaire de son abbaye. Voyez son article dans la *Biogr. lyonn.*, et Le Laboureur, *Maz.*, 1, 209.

(2) Les reclus ne se bornaient pas à prier Dieu, comme on le croit communément ; ils enseignaient à lire aux enfants. Le P. Menestrier nous apprend dans ses notes manuscrites que le reclus de la Magdeleine enseignait, en 1364, la grammaire aux *clergeons* de Saint-Jean, c'est-à-dire aux enfants de chœur. Voyez sur ce mot encore usité à Lyon, les *Mélanges* de C. Bregnot, p. 223, et ajoutez à sa remarque ce dicton populaire *faire le prêtre et le clergeon*, dicton qui explique parfaitement cette autre expression proverbiale employée par Montaigne, III, 4 : *Faire le prestre Martin*. Voyez aussi Cochard, *Séjour d'Henri IV à Lyon*, p. 114, et le *Recueil de poésies* publié par Ch. de Sercy en 1653, p. 348.